

CSA de Réseau du 7 juillet 2025

Présentation du projet d'agenda social du second semestre 2025

En vertu de l'article R253-2 du code général de la fonction publique, le CSA débat au moins une fois par an de la programmation de ses travaux. A la DGFIP, un point « agenda social » est ainsi inscrit à l'ordre du jour du CSAR, deux fois par an. Le projet d'agenda du second semestre 2025 est présenté pour information au CSAR du 7 juillet 2025.

À l'instar des deux agendas sociaux de 2024 qui ont poursuivi le recentrage des débats sur les thématiques à forts enjeux, après la mise en place du dialogue social rénové au second semestre 2023, l'agenda social du 1^{er} semestre 2025 s'est inscrit dans cette dynamique de l'organisation rénovée du dialogue social, comme précisé dans le courrier de réponse de la Directrice générale à l'adresse solennelle des organisations syndicales représentatives en octobre dernier.

Pour répondre à la demande des représentants du personnel, ce dialogue social rénové a fortement réduit, depuis 2023, le nombre de GT programmés par rapport aux années antérieures, avec la mise en place, en parallèle, de la diffusion de fiches informatives sur des thèmes nécessitant moins d'échanges (30 fiches transmises depuis septembre 2023).

La proposition d'agenda social pour le second semestre 2025 a été élaborée après consultation des organisations syndicales.

Le projet d'agenda social comporte, outre les traditionnelles « Perspectives du 1^{er} semestre 2026 », **15 GT/COSUI/négociations**, répartis en plusieurs catégories (cf. projet d'agenda en PJ) :

- 6 GT « métiers ou transverses » ,
- 1 comité de suivi ,
- 6 GT « RH » ,
- 2 concertations/négociations.

Cet agenda social comporte également pour la première fois des thématiques prévisionnelles pour les CSAR. Par ailleurs, certains GT « optionnels » sont insérés à l'agenda social, à l'image des « créneaux disponibles » du Secrétariat général de Bercy.

L'administration tient le meilleur compte possible des jours neutralisés pour causes d'instances internes, ce qui laisse peu de possibilités de programmation, malgré la baisse significative du nombre de GT (cf. frise des instances en annexe).

Ainsi, alors même qu'il manque les dates d'instances internes d'une organisation syndicale, l'attention collective est appelée sur le fait que le nombre de jours neutralisés au 2^{ème} semestre 2025 a augmenté d'1/3 par rapport au 2^{ème} semestre 2024 et de 50 % par rapport au 2^{ème} semestre 2023.

Par ailleurs, le nombre de déprogrammation/reprogrammation a considérablement augmenté cette année, en raison principalement de modifications de l'agenda social ministériel (une vingtaine au seul premier semestre 2025 contre une trentaine en 2024).

Aussi, outre les discussions sur l'agenda social et les négociations/concertation en cours, la question de la programmation et des plages disponibles sera abordée lors du CSAR, afin de définir une méthode permettant d'augmenter les plages de programmation.